

Course du printemps

39^e Edition

Voisins-le-Bretonneux

Saint-Quentin-en-Yvelines

DIMANCHE 24 MARS 2019

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE



Remise d'un certificat médical datant de moins de un an précisant l'autorisation de la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition obligatoire pour tous les participants (enfants, jeunes & adultes) NON LICENCIÉS A LA F.F.A.

Photocopie de licence recto verso pour les licenciés à la F.F.A ou les autres fédérations comportant la mention : « pratique du sport en compétition » ou « Running ».

Voir article XI – Condition Physique

I- Heure et lieu de rendez-vous

Dimanche 24 mars 2019 à partir de 8h30

Rendez-vous en tenue, à Voisins-le-Bretonneux, au Centre sportif « Les Pyramides », mail Schenefeld. Site et parkings fléchés.

II- Caractère de la manifestation

Cette manifestation revêt cinq aspects :

- **Aspect familial, local et amical** pour les courses des enfants scolarisés en écoles primaires et, dans le but de conserver cet esprit, nous réservons les inscriptions aux enfants de Voisins-le-Bretonneux ou scolarisés en écoles primaires sur la Commune de Voisins-le-Bretonneux ou sur le périmètre SQY à la condition qu'ils soient licenciés à la FFA.
- **Aspect populaire** avec la course « la Grande Vicinoise » ouverte aux adultes, et pour la jeunesse et l'enfance grâce à des parcours aux distances adaptées.
- **Aspect haut niveau et sport de masse** avec la course nature de 15km ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s. La Course compte pour le **Challenge des Yvelines**.
- **Sensibilisation à l'environnement** : le parcours traverse une zone forestière classée Natura 2000. Afin de préserver la faune et la flore exceptionnelle de ce site, il est demandé aux participants de rester sur les sentiers balisés, de respecter la végétation, et de ne rien jeter sur cette partie du parcours. Nous sommes également signataires d'une charte d'« Eco Balisage ».
- **Cause locale**, l'organisation de la Course du Printemps reverse 1€ pour chaque arrivant de plus de 18 ans à une association caritative choisie.

III- Accès et Parking

Les accès et le parking seront matérialisés, suivre les flèches dès l'entrée de Voisins-le-Bretonneux jusqu'au parking du Centre commercial « Carrefour Market ».

LE DÉPLACEMENT A PIED POUR LES VICINOIS EST VIVEMENT PRÉCONISÉ.

III- Inscriptions et remise des dossards

Inscriptions et paiement en ligne sur : www.onsinscrit.com.

Renseignements auprès du Centre Alfred de Vigny : alfreddevigny@chezalfred.info - 01 30 43 65 85

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR MÊME POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES.

Tarifs :

Inscriptions libres et **gratuites pour les moins de 18 ans** avec l'autorisation parentale à signer au moment de l'inscription.

Pour les plus de 18 ans les tarifs d'inscription sont :

- **10€ pour la « Grande Vicinoise »**

- **12€ pour le 15km** pour les inscriptions réalisées via « onsinscrit.com » **jusqu'au 31 janvier 2019.**

- **15€** pour les inscriptions réalisées à partir du **1^{er} février 2019.**

- **10€** jusqu'au **31/01/2019** par coureur pour les inscriptions groupées engageant au moins 10 athlètes.

- **13€** à partir du **1^{er} février 2019** par coureur pour les inscriptions groupées engageant au moins 10 athlètes.

Une **majoration de 4€** sera perçue **pour les inscriptions sur place** après la fermeture des inscriptions en ligne. Le montant de la participation comprend les frais d'inscription de l'opérateur.

Chaque engagement est ferme et définitif. Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement.

Tout engagement est personnel. Chaque dossard est nominatif et ne peut être revendu ou cédé à une tierce personne. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident durant l'épreuve.

Remise des dossards :

A l'inscription pour les courses enfants et jeunes.

Pour le 15 km et La Grande Vicinoise le retrait des dossards se fera au Centre Alfred de Vigny, avant le jour de l'épreuve. Lorsque votre dossard est prêt, vous serez informé par message électronique.

CLASSEMENT PAR PUCE ELECTRONIQUE POUR LE 15km

Les athlètes participant se verront remettre, avec leur dossard, une puce électronique fixée sur leur dossard. Attention, cette puce devra être restituée en fin de couloir d'arrivée sinon celle-ci sera facturée 19€.

V- Parcours et catégories des courses

« **Le 15km** » : Course nature de 15 km – Départ : **9h30** – **Inscription possible dès 16 ans révolus.** Course comptant pour le **Challenge des Yvelines** et ouverte à tous.

« **La Grande Vicinoise** » : Course nature de **6 km** – Départ : **9h30** – **Inscription possible dès 16 ans révolus.** Course Open réservée aux habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines. Classements séparés pour les Vicinois.

« Les années collège* » : 3 km - Départ : 14h30 - Course mixte avec classement par niveau de classe (6^e, 5^e, 4^e, 3^e) - Uniquement pour les jeunes scolarisés sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les Rondes Vicinoises* : Courses enfants scolarisés en écoles primaires sur Voisins-le-Bretonneux ou licenciés à l'EA SOY. Conformément à la réglementation des manifestations hors-stades 2019, les enfants participant aux « Rondes Vicinoises » ne feront l'objet ni d'un chronométrage ni d'un classement établi sur la vitesse réalisée. Toutefois, les premières filles et les premiers garçons se verront participer à une remise protocolaire avec photo officielle des jeunes champions. Ne pourront s'inscrire que les enfants nés avant 2012.

Parcours des Rondes Vicinoises distance 1 070m :

Course des CM2 : Course mixte - Départ : 15h15 Course des CM1 : Course mixte - Départ : 15h30

Parcours des Rondes Vicinoises distance 820 m :

Course des CE2 : Course mixte - Départ : 15h45 Course des CE1 : Course mixte - Départ : 16h

Course des CP : Course mixte - Départ : 16h15

**L'accompagnement des enfants par les parents et par les deux roues n'est pas autorisé sur les parcours.*

VI- Collation - Lots - Classements

Collation : Boissons offertes à l'arrivée et encas solides pour chaque participant. Pour le 15 km, un rafraîchissement entre le 6^e et le 7^e km et un ravitaillement au 10^e km.

Classements : Les classements seront annoncés et affichés sur le site internet : www.chezalfred.info et www.voisins78.fr dès le lendemain de la course. Un jeu de classement scratch sera envoyé gracieusement sur demande aux clubs et groupes après la course.

Lots : Des coupes et des médailles seront accordées suivant les différents classements pour chaque course selon la grille protocolaire établie. Il y aura des prix féminins et des prix masculins. Pour les enfants participant aux Rondes Vicinoises une médaille d'encouragement sera remise à tous.

POUR L'ENSEMBLE DES COURSES :

Chaque participant se verra remettre un **Lot Commémoratif**. Pour la course le 15km et « la Grande Vicinoise », une fleur de printemps sera remise à toutes les femmes passant la ligne d'arrivée.

VII- Voirie

Les coureurs devront se conformer aux ordres des signaleurs répartis sur l'ensemble du parcours. Ils devront courir sur la voie de droite de la chaussée matérialisée par des cônes, à l'exception de la partie totalement fermée à la circulation. Le constat du **non-respect de cet article par un athlète entraînera sa disqualification**. Enfin, ils devront respecter l'ensemble des arrêtés de circulation établis par les différentes administrations pour l'organisation des courses.

VIII- Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de SWISS LIFE pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. **La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents** avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à

la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

IX- Précautions à prendre avant et pendant la course

Échauffement : Courez à très faible allure pendant 10 à 20 minutes en alternant marche, trot, mouvements respiratoires, de souplesse et d'étirements.

Au moment du départ : Laissez les concurrents entraînés se placer sur les premières lignes, vous diminuerez les risques de bousculades et vous ne serez pas contraints de partir plus vite que vous ne le souhaitez.

Durant la course : Accomplissez la course à votre cadence. Si vous éprouvez de la fatigue ou de la difficulté, ralentissez nettement l'allure, ne vous arrêtez pas et ne quittez pas le circuit, marchez jusqu'à l'arrivée.

X- Consignes à l'arrivée

Une fois la ligne d'arrivée franchie, marchez dans le couloir qui vous a été désigné.

XI- Condition Physique

Présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an précisant **DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION** obligatoire pour tous les participants (enfants, jeunes & adultes) **NON LICENCIÉS A LA F.F.A.**

POUR LES LICENCIÉS : photocopie RECTO-VERSO de la licence F.F.A avec la mention « pratique du sport en compétition » ou « Running » (en cours de validité à la date de la manifestation).

Sont également acceptées les photocopies des licences sportives RECTO-VERSO avec la mention « pratique du sport en compétition » (en cours de validité à la date de la manifestation).

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs.

L'inscription d'un participant signifie son adhésion au règlement de l'épreuve, il accepte également la publication et l'exploitation de toutes images prises lors de cet événement par les organisateurs et producteurs. Il accepte que les organisateurs, à tout moment jugé nécessaire, interviennent et le stoppent pour sa sécurité ou celle de l'épreuve.

XII- Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leur frais d'inscription, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

NOUS VOUS SOUHAITONS LA MEILLEURE RÉUSSITE !

Course co-produite par la Ville de Voisins-le-Bretonneux, la Communauté d'Agglomération de St Quentin-en-Yvelines, l'Entente Athlétique de St Quentin-en-Yvelines et le Centre Alfred-de-Vigny.